

Objet

**Codage (B3) de la documentation
d'importation pour les marchandises
en provenance de Cisjordanie
et de Gaza**

1. À compter du 1^{er} avril 2002, les importations en provenance de Cisjordanie et de Gaza devront se voir assigner le code « PS », de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la zone n° 12 – Pays d'origine, sur le formulaire B3, *Douanes Canada – Formule de codage*, ainsi qu'à la zone n° 13 – Lieu d'exportation. L'utilisation de ce code permettra une cueillette de données statistiques sur les échanges plus exactes concernant les marchandises en provenance de cette région. Le code de devise pour fins de la zone n° 17 – Code devise, du même formulaire est « ILS » (New Israeli Shekel).

2. Pour toute question sur la manière de remplir le formulaire B3, veuillez communiquer avec la personne-ressource suivante :

Gestionnaire, Politique de déclaration en détail et de rajustement
Division du processus d'importation
Direction de la politique et de la coordination opérationnelles
Direction générale des douanes
Agence des douanes et du revenu du Canada

Téléphone : (613) 941-1035
Télécopieur : (613) 946-0242

3. Pour toute question concernant le statut original de marchandises, veuillez communiquer avec l'unité suivante :

Unité de la politique de l'origine
Division de l'origine et de l'établissement de la valeur
Direction de la politique commerciale et de l'interprétation
Direction générale des douanes
Agence des douanes et du revenu du Canada

Téléphone : (613) 941-5499
Télécopieur : (613) 954-5500

4. Pour toute autre question, veuillez communiquer avec la division suivante :

Direction du Moyen-Orient
Ministère des affaires étrangères
et du commerce international

Téléphone : (613) 944-6994
Télécopieur : (613) 944-7975